

sova sont parmi les quelques interprètes qui atteindront à la célébrité. Plus près de nous, des artistes tels que Jon Vickers, Huguette Tourangeau, Glenn Gould, suivront le même chemin pour arriver à la renommée, mais ils le feront dans un climat nouveau, créé par l'action du Conseil des Arts du Canada, organisme culturel national fondé en 1957, et des conseils des arts établis à l'échelle provinciale au cours des années suivantes. Dans ce nouveau climat, les Canadiens ont développé leur sens artistique et acquis une plus grande autonomie culturelle qu'ont renforcée les règles imposées par une nouvelle institution, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, relativement à la participation d'artistes canadiens aux émissions diffusées.

Grâce à la multiplication des bourses, prix et commandes d'œuvres, les compositeurs ont commencé à se sentir mieux appréciés. La Ligue canadienne des compositeurs (fondée en 1951) a vu le nombre de ses membres doubler en 1960 et tripler en 1976, signe d'une intense activité. Plus de la moitié des membres actuels sont attachés aux départements de musique des universités, le nombre de ces départements étant lui-même passé, depuis vingt-cinq ans, d'environ huit à plus de vingt-quatre. Le Centre de musique canadienne, créé en 1959, répond à de nombreux besoins d'ordre

pratique des compositeurs et contribue activement à faire connaître leurs œuvres.

La musique électronique est un des nouveaux domaines où les Canadiens ont fait figure de pionniers, sur le plan international. Là aussi, les efforts individuels et souvent épisodiques de naguère (inventions acoustiques de Hugh Le Caine vers la fin des années quarante, pièces de musique concrète de Serge Garant vers le milieu des années cinquante) font place à des activités plus organisées, encouragées par des subventions. Qu'il suffise de citer, à cet égard, la création, aux alentours des années soixante, d'importants studios de recherche attachés aux départements de musique des universités.

Les fêtes qui ont marqué, en 1967, le centenaire de la Confédération canadienne ont mis en lumière cette évolution. Organismes publics, organisations locales et groupements privés ont rivalisé pour commander des représentations et des œuvres: brusquement, le répertoire s'est enrichi de façon spectaculaire, ce qui a amené une véritable prise de conscience nationale dans le domaine de la musique.

Deux faits plus récents méritent d'être signalés. L'un a trait à l'exécution de la musique nouvelle, et l'autre à la diffusion de renseignements sur les compositeurs et leurs œuvres. Après la Seconde Guerre